

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

11/08/2021

Dossier complet le :

11/08/2021

N° d'enregistrement :

2021-11496

1. Intitulé du projet

Défrichement de 1,0168 ha dans le cadre d'un programme de construction d'un bâtiment accueillant des bureaux, un atelier de stockage et d'activités, et une aire de stockage de matériel de travail au sein de la ZAC de la commune de Mios (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Eiffage Energie Systèmes - Régions France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier MOREL

RCS / SIRET

7 7 5 | 6 7 3 | 0 3 1 | 0 1 2 4 6

Forme juridique

SASU

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47a	Défrichement de 1,0168 ha (10 168 m ²) Rubriques 2.1.5.0, 1.1.1.0 et 1.1.2.0 au titre de la Loi sur l'Eau (articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment qui accueillera des bureaux, un atelier de stockage et d'activités, et d'une aire de stockage de matériel de travail, d'une surface de plancher totale de 1 663 m², sur un terrain de 10 168 m².

Le projet sera desservi par deux voies nouvelles à double sens raccordées à la rue de Galeben à l'Ouest.

L'opération prévoit au total 80 places de stationnement, dont 39 places destinées aux visiteurs et bureaux, 25 places destinées à l'atelier et 16 places réservées aux véhicules de chantier (parking nuit).

Les espaces verts/libres représentent 40% de l'emprise du terrain, soit 4 208 m², où le maximum d'arbres sera conservé et un programme de plantation mis en œuvre.

Un permis de construire d'une assiette de 10 168 m² et une demande de défrichement portant sur 10 168 m² seront déposés. Actuellement, le site du projet est dépourvu de toute construction, aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de créer de compléter le panel d'activités existantes au sein de la ZAC de MIOS.

Le projet visera également à réussir son intégration paysagère en conservant un maximum d'arbres existants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Phase travaux défrichage :

Le défrichage sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches des quelques sujets restants et non conservés. L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier certainement via la rue Geleben à l'Ouest.

Phase travaux d'aménagement et de construction:

- Le passage des réseaux enterrés et de l'ensemble des réseaux divers dans des tranchées,
- L'aménagement des voies nouvelles et des cheminements doux (terrassements, mise en place des couches de fondation et de forme, mise en place des bordures et du revêtement)
- L'aménagement des espaces verts et des espaces communs (programme de nettoyage doux des espaces naturels conservés et plantations), conservation tant que possible des arbres existants associée à un programme de plantations,
- La construction des bâtiments (terrassements pour les fondations, coulage des dalles, montage des murs, mise en place des charpentes et des ouvertures, toiture, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le terrain sera occupé par des bureaux, un atelier de stockage et d'activités, et une aire de stockage de matériel de travail.

Le projet connaîtra donc la vie classique d'une entreprise : activité sur site, vie des salariés, déplacements depuis les bureaux ou l'atelier vers les lieux de chantier, production de déchets ménagers, consommation d'eau potable...

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche du site est située à 460 m du site du projet. Il s'agit de la ZNIEFF 2 : Vallées de l'Éyre, de la Grande et de la Petite Leyre - 720001994
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne - FR80000018
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement sonore des infrastructures de transport terrestre - Arrêté préfectoral du 2 juin 2016 Le site du projet est concerné par le bruit autoroutier de l'A63, classée en catégorie sonore 1 (300).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prospections menées in situ en juillet 2021, par le bureau d'études CERAG pour le critère « sol » et le critère « végétation », font état, de la présence d'une zone humide avérée de 293m ² en limite Sud-Est.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPR Inondation : Submersion marine - prescrit le 10 novembre 2010.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mios est concernée par la ZRE "Oligocène à l'Ouest de la Garonne", dont la cote de référence est à -45 m NGF. L'altimétrie du terrain oscille entre +48,65 mNGF et +49,67 mNGF. Le projet n'est donc pas susceptible d'intercepter la zone de répartition des eaux de l'aquifère de l'Oligocène.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche est situé à 930 m au Sud-Ouest : - Directive Habitat : n°FR7200721 "Vallées de la Grande et de la Petite Leyre"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera connecté au réseau d'eau potable public existant. Il s'agira de raccorder les bâtiments au réseau EDCH. Ce raccord sera étudié dans le cadre du permis de construire et fera l'objet d'un accord du gestionnaire dudit réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction du projet nécessitera la réalisation de terrassements (passage des réseaux, création des voiries, fondations...). Les déblais seront réutilisés sur site autant que nécessaire, les éventuels excédents seront collectés et dirigés vers des centres de valorisation des déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice jointe en annexe 7.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en amont hydraulique des sites du réseau Natura 2000, cependant il est distant d'environ 0,93 km de la zone de protection la plus proche. Les impacts du projet sont appréhendés dans la notice en annexe 7. Ils sont jugés nuls à négligeables sur les réseaux Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de risque sur la ZRE - Pas de risque lié au PPRI submersion marine, - Le projet n'impactera pas la ZNIEFF et le réseau Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces forestiers
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet entraînera la circulation d'engins de chantier lors de la phase de travaux, cet impact sera temporaire, limité à la phase chantier.</p> <p>Dans sa phase d'exploitation le projet sera à l'origine de la présence de salariés dans le secteur, et de nouveaux déplacements de véhicules (voitures, camions de chantier).</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase travaux pourra entraîner des nuisances sonores temporaires.</p> <p>L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.</p> <p>Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre".</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra entraîner des vibrations temporaires. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et de réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses pourront être produites par les aménagements (candélabres et bureaux). L'utilisation éventuelle de candélabres à variation ou détection pourra limiter les émissions lumineuses.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase travaux, de faibles émissions de poussières dans l'atmosphère pourront avoir lieu. Celles-ci seront cependant limitées dans le temps, à la durée des travaux. Les travaux seront réalisés selon la charte "chantier propre".
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront récupérées, stockées et rejetées dans le milieu naturel par infiltration par le biais de dispositifs superficiels.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de la création d'eaux usées, ces dernières seront collectées par un réseau séparatif propre au projet qui sera connecté au collecteur public existant. Les eaux usées seront ainsi traitées au niveau de la station d'épuration de Biganos.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, les parcelles sont boisées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Conservation d'arbres existants au droit des futurs espaces verts. L'objectif étant d'assurer l'intégration du projet dans un espace naturel boisé afin d'optimiser au mieux les possibilités du site tout en créant des espaces verts de qualité.
- Programme de plantation de 100 arbres dont les espèces sont locales adaptées au secteur.
- Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées au droit du site. Le projet est soumis à la réalisation d'un dossier d'incidences au titre de la Loi sur l'Eau.
- Les travaux de défrichement seront réalisés en dehors des périodes sensibles, entre septembre et février.
- Les voiries internes de l'opération permettront l'accès aux secours pour la lutte contre les incendies depuis la rue Galeben.
- Évitement de la totalité de la zone humide.

L'ensemble des mesures sont détaillées en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'ensemble des impacts et mesures concernant le milieu naturel (notamment la mise en place d'une solution compensatoire pour la gestion des eaux pluviales et l'évitement de ma zone humide) seront abordés dans le dossier "Loi sur l'Eau".

Le projet se situe en dehors des zonages du patrimoine naturel

Au regard des enjeux environnementaux susvisés, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7. Description du site et du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Biscarrosse

le.

10/08/2021

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 92 616 272 €

Siège social :

3-7 Place de l'Europe
78140 VELIZY-VILLACOUBLAY
775 673 031 RCS VERSAILLES

POUVOIR

Je soussigné,

Didier MOREL, Secrétaire Général de la Branche ENERGIE SYSTEMES du Groupe EIFFAGE,

Dûment habilité à l'effet des présentes par Monsieur Arnaud PERETMERE, Directeur Général de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE,

Comme conséquence du contrat d'architecte portant sur des travaux de construction d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un bâtiment à usage d'activité et de stockage (ci-après le « Contrat ») en date du 24 février 2021 conclu entre la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE et la société d'architectes ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES, SARL au capital de 1 000 €, ayant son siège social sis 95, avenue de la Libération à BIGANOS (33380), immatriculée sous le numéro 515 278 547 au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX ;

Le Contrat, portant sur la construction de deux bâtiments, à usage de bureaux et d'activité et stockage pour l'activité de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - AQUITAINE, sur les parcelles cadastrées A03 n°3182, 3185p, 3189, 3198, 3203 et 3205, d'une surface totale de 10 168m² sises Parc Mios Entreprises - rue de Galeben à MIOS (33380) ;

Délègue par les présentes pouvoir à :

Monsieur Jean-Michel LABEQUE

A l'effet de, et pour le compte de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE que je représente, assurer les prestations ci-après :

I. En application du Contrat :

- Établir, déposer ou faire déposer en Mairie un dossier de Permis de Construire, dans le cadre de l'opération exposée ci-haut, relative à l'édification d'un bâtiment à usage de bureaux et d'un bâtiment à usage d'activité et de stockage sis à MIOS (33380) - Parc Mios Entreprises - rue de Galeben ;
- Faire procéder à l'affichage du Permis de Construire et le faire constater par huissier, et en donner acte à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE ;
- Étudier et analyser le projet de conception générale ainsi que le budget de l'ouvrage et de son exploitation, les présenter à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE et, après accord de cette dernière, les valider auprès de la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES ;
- Dresser la liste des entreprises à consulter, approuver le dossier de consultation et le transmettre aux entreprises consultées ;
- Analyser les offres des entreprises consultées, s'assurer de leur situation financière et juridique, transmettre à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE les offres sélectionnées et; après accord de cette dernière, signer les pièces du marché de travaux et, le cas échéant, les avenants ultérieurs.
- Signer et transmettre à l'administration la Déclaration d'Ouverture de Chantier et en adresser

- copie à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE,
- Les voies de recours à l'encontre du permis de construire une fois purgées, signer l'ordre de service ordonnant l'ouverture du chantier ;
 - Si nécessaire et après accord de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE, signer les avenants aux marchés de travaux et les ordres de services nécessaires ;
 - Formuler les observations utiles sur les comptes rendus de chantier dans les délais requis et s'assurer de la bonne exécution des travaux ;
 - Transmettre dans les délais prévus les factures des entreprises et les notes d'honoraires de la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE pour règlement après les avoir datés, y avoir apposé la mention « bon pour règlement » et visées ;
 - Procéder à la réception des travaux, établir et signer la Déclaration attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux et en adresser copie à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE ;
 - Le cas échéant, contraindre l'entrepreneur défaillant, à remettre les pièces nécessaires à la constitution du Dossier des Ouvrages Exécutées et en informer la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE ;
 - Le cas échéant, désigner un coordonnateur SPS et transmettre ses coordonnées à la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES et à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE ;

Et plus généralement assurer les relations entre la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE et la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES, transmettre toutes informations utiles, examiner toutes pièces, signer toute demande d'autorisation administrative liée au chantier, veiller au bon déroulement du chantier et, si cela est nécessaire, prendre toute mesure d'urgence y compris l'arrêt des travaux et rendre compte à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE.

II. Indépendamment du Contrat :

- A la demande de la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES et/ou si la bonne réalisation du projet l'exige, sélectionner les bureaux d'études techniques ou professionnels du bâtiment compétents, étudier leurs devis et signer les contrats, notamment dans les domaines suivants :
 - Géomètre (relevé de l'état existant),
 - Sondages de sol,
 - Bureau de contrôle,
 - Coordonnateur SPS,
 - Etudes Structure Gros Œuvre,
 - Etudes Structure Métallique,
 - Etudes Lots techniques Fluides & Electricité ;
- Puis, commander les études susvisées, s'assurer de leur réalisation, signer tout PV de réception, transmettre dans les délais prévus les factures des entreprises et les notes d'honoraires de la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE pour règlement après les avoir datés, y avoir apposé la mention « bon pour règlement » et visées, informer et communiquer à la société ATELIER BALLION POISSON ARCHITECTES et généralement faire le nécessaire.

Fait à VELIZY-VILLACOUBLAY,
Le 19 avril 2021

(*) "Bon pour pouvoir"

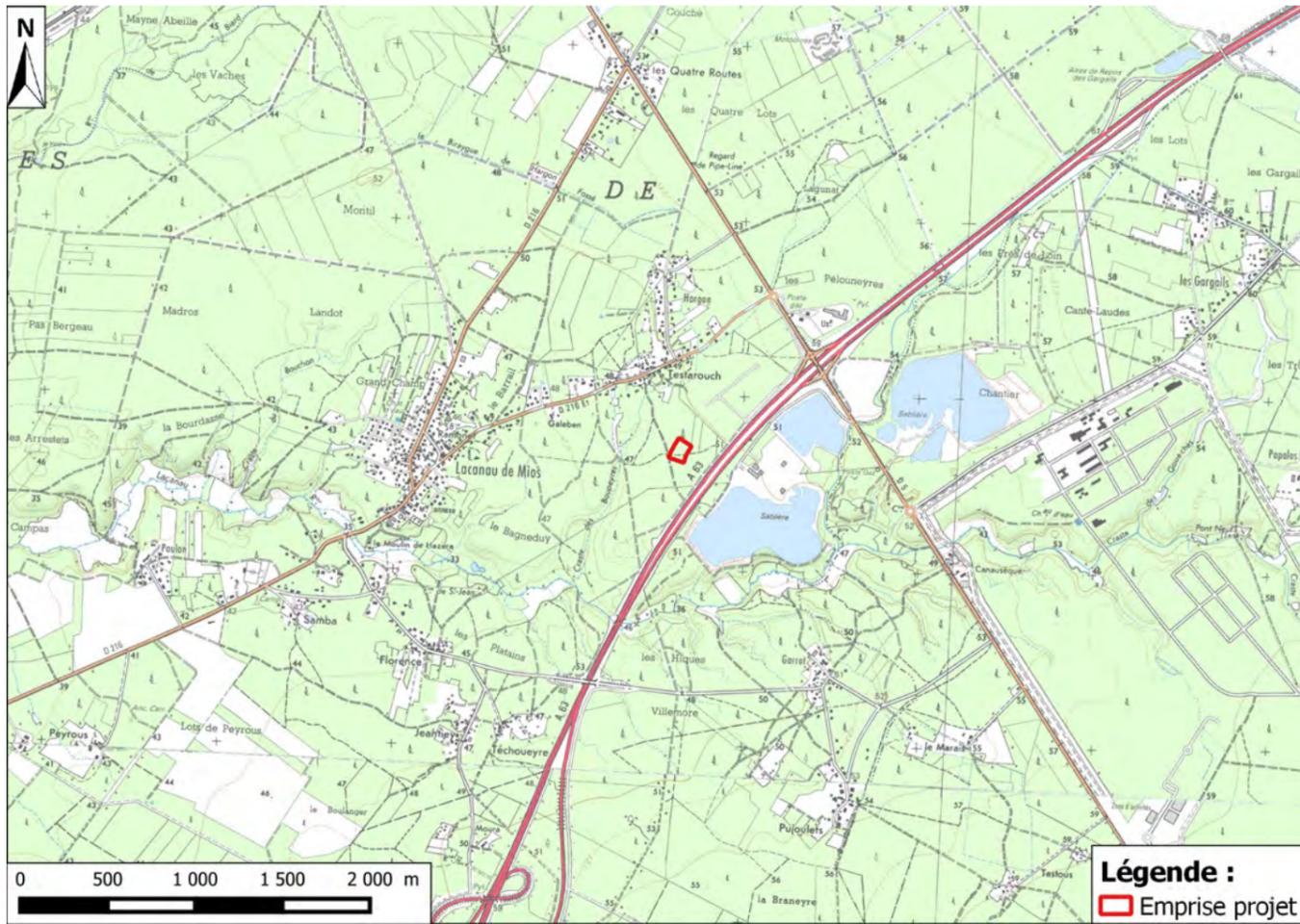
Didier MOREL



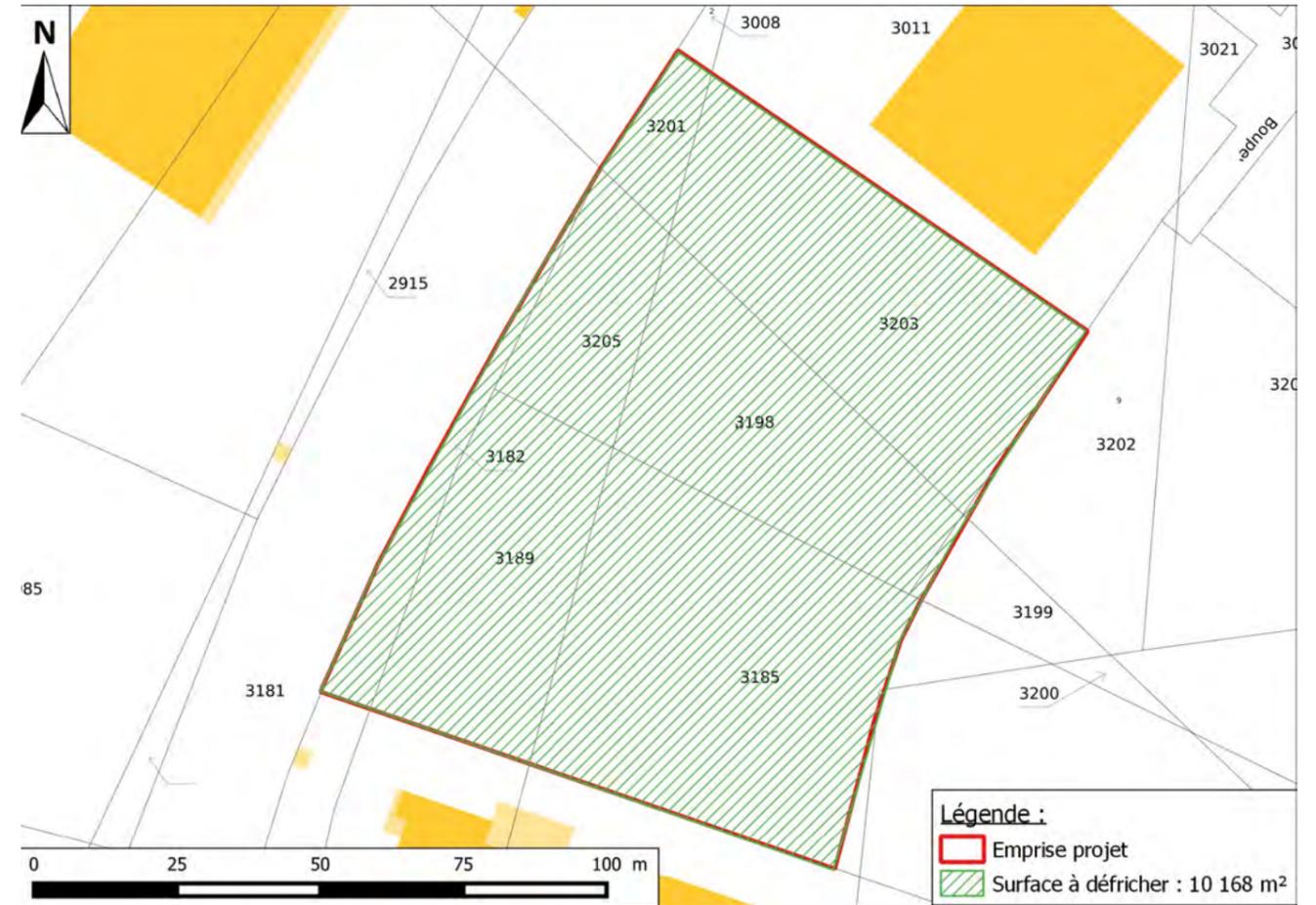
(*) Signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir"

2. LOCALISATION DU SITE

Plan de situation - 2010 (carte IGN)
Échelle 1 / 25 000



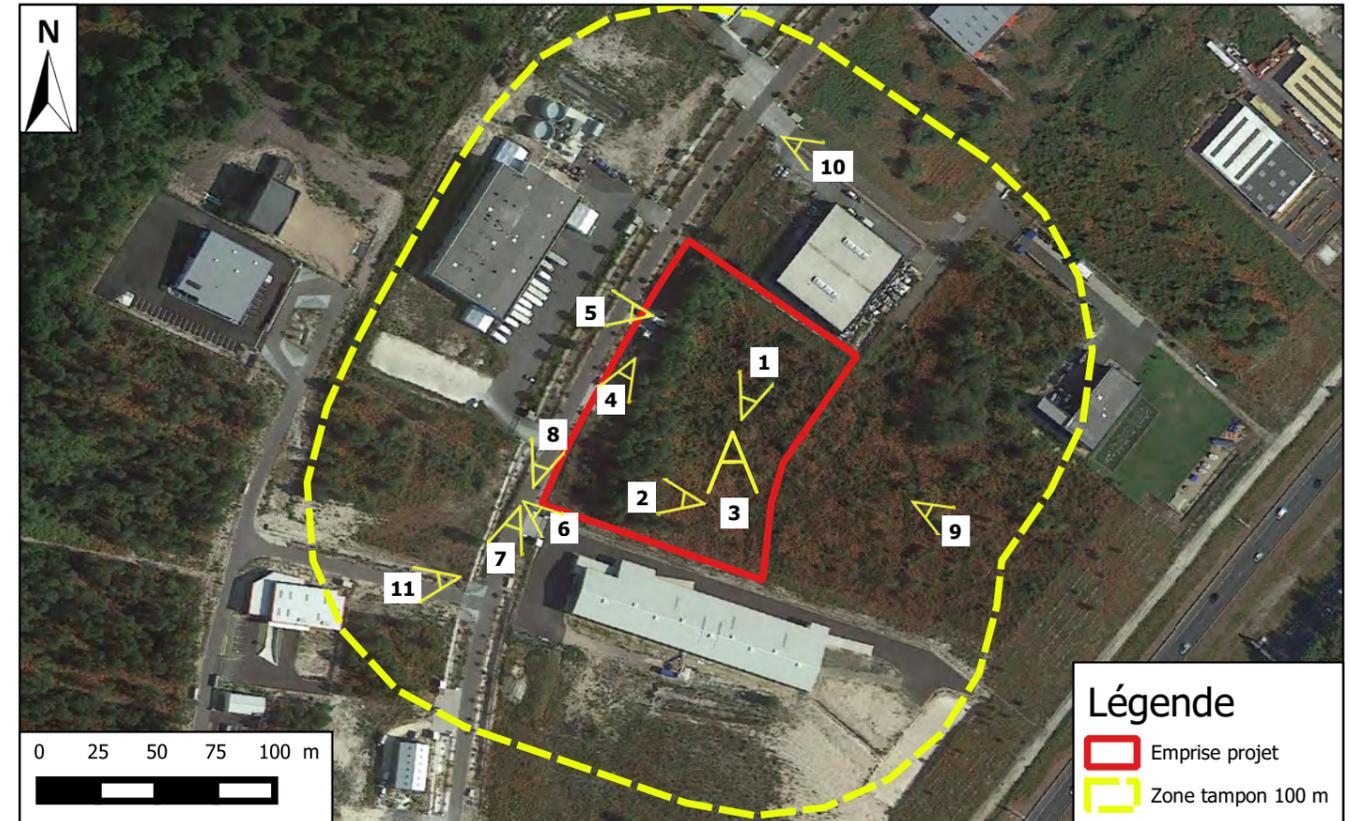
Extrait du plan cadastral
Échelle 1 / 1 000



3. PHOTOGRAPHIES DU SITE ET DE SES ABORDS

23/07/2021

SITE

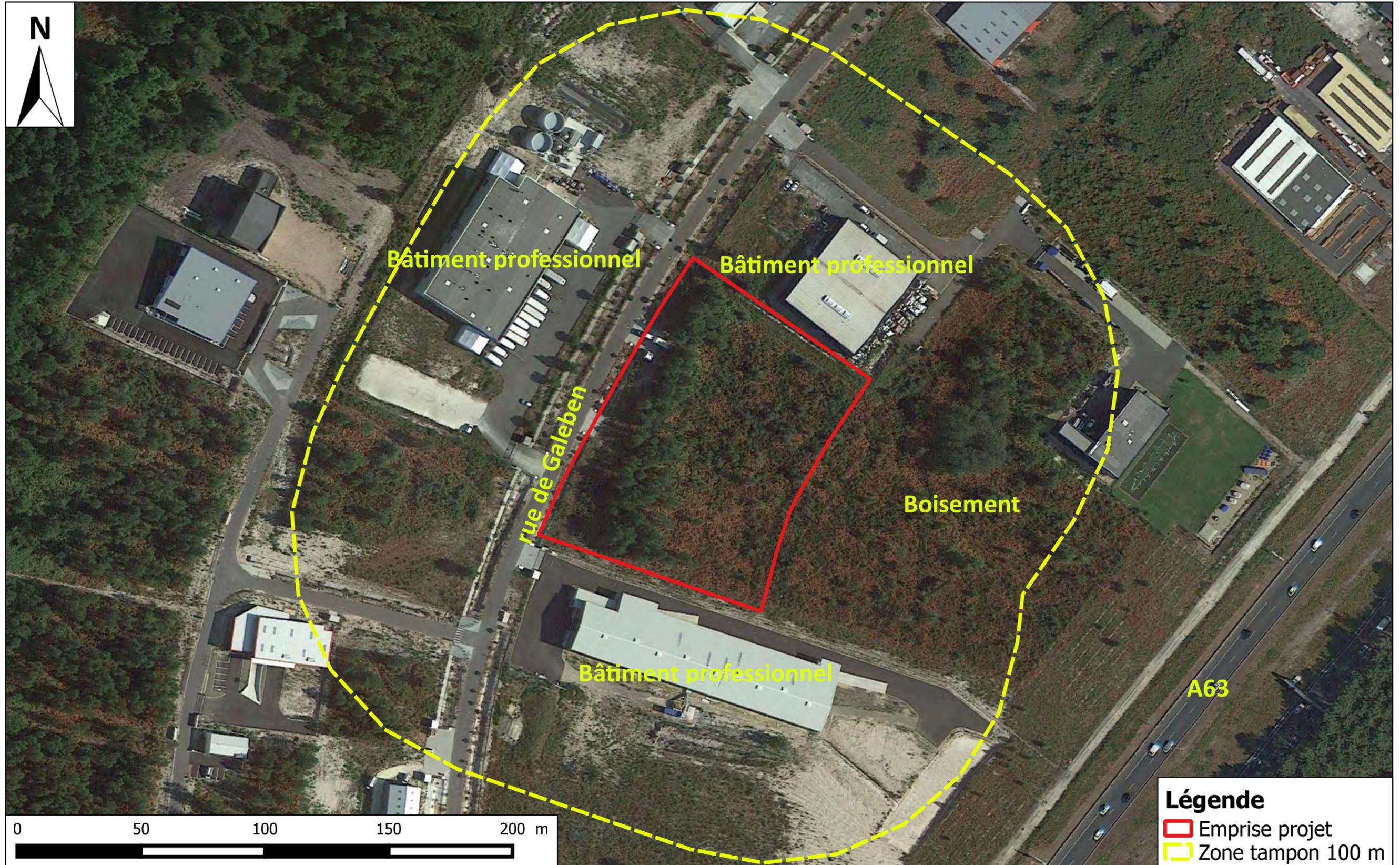


ABORDS



5. PLAN DES ABORDS

Photographie aérienne 2018
Échelle 1 / 1 500



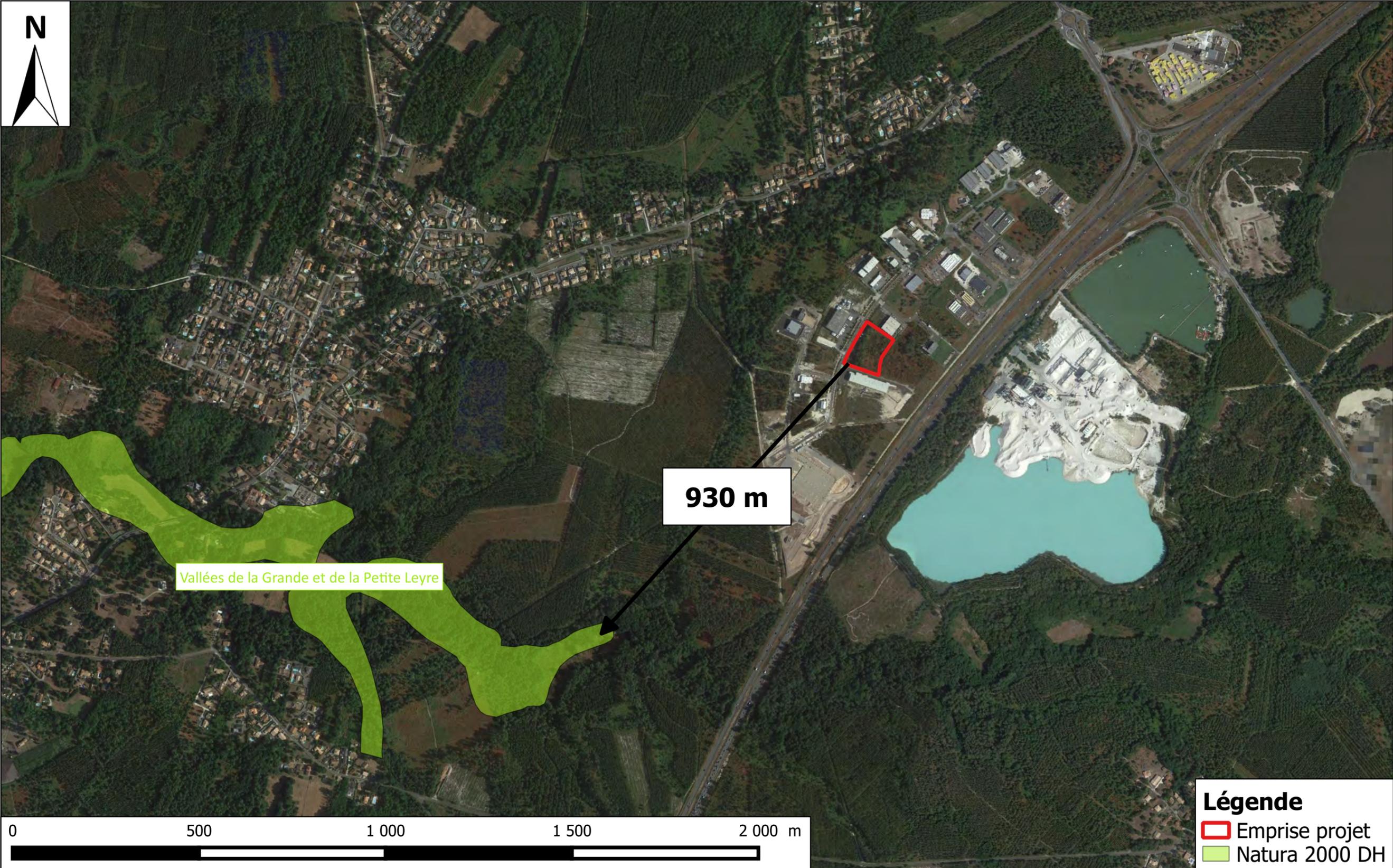
Légende

- Emprise projet
- Zone tampon 100 m

5. LOCALISATION DU SITE VIS A VIS DU RESEAU NATURA 2000

Photographie aérienne 2018

Échelle 1 / 10 000

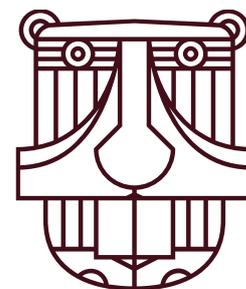


CERAG

Bureau d'étude en Géologie, Hydrogéologie et Environnement

Siège social : 11 allée Jacques Latrille 33650 MARTILLAC

☎ 05 56 64 83 00 - ✉ contact@cerag.fr - 🌐 www.cerag.fr



DESCRIPTION DU SITE ET DU PROJET

Programme de construction d'un bâtiment tertiaire de bureaux, de stockage et d'activités

Commune de Mios

Lot n°25 Parc Entreprises de MIOS - Rue de Galeben



Maîtrise d'ouvrage :

EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - REGIONS FRANCE

3 place de l'Europe – 78 140 Velizy-Villacoublay

N° SIRET : 775 673 031 01246

SOMMAIRE

I. Rubriques concernées par le projet	4
II. Situation et contexte du site	5
1. Localisation du site sur le territoire communal.....	5
2. Plan Local d'Urbanisme	7
III. Vue aérienne du site et de ses abords	8
IV. Caractéristiques générales du projet	9
V. Contexte environnemental du site du projet	10
1. Caractérisation du milieu physique.....	10
2. Zones d'inventaires et de protection	13
3. Flore/habitats	15
4. Zones humides.....	19
5. Risques naturels	25
6. Risques technologiques.....	26
VI. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser	28
1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées.....	28
2. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées.....	30
3. Incidences sur le milieu humain et mesures associées.....	30
4. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées.....	31

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »	4
Figure 2 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)	5
Figure 3 : Extrait du plan cadastral.....	6
Figure 4 : Extrait du zonage du PLU de Mios.....	7
Figure 5 : Plan des abords du projet.....	8
Figure 6 : Vue sommaire projet (Source : PC4 Notice architecturale)	9
Figure 7 : Extrait de la carte géologique au 1/50 000	10
Figure 8 : Contexte hydrographique du secteur d'étude	11
Figure 9 : Localisation du réseau Natura 2000 - Directive Habitats à proximité du projet.....	13
Figure 10 : Localisation des ZNIEFF 2 à proximité du projet	14
Figure 11 : Localisation des PNR à proximité du projet	14
Figure 12: Carte des habitats.....	15
Figure 13: Correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement.....	16
Figure 14 : Localisation des zones humides élémentaires à proximité du projet.....	19
Figure 15 : Carte des milieux potentiellement humides	20
Figure 16 : Cartographie de la zone humide critère végétation	21
Figure 17: Plan de localisation des sondages	22
Figure 18 : Coupes pédologiques des sondages T1 à T6	23
Figure 19 : Cartographie du risque de remontée de nappe.....	25
Figure 20 : Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses (Source : Géorisques)	26
Figure 21 : Localisation des sites ICPE à proximité du site de projet (Source : Géorisques).....	27

I. Rubriques concernées par le projet

Le projet est soumis à la rubrique suivante relative à l'article R122-2 du code de l'environnement :

N° de la rubrique, intitulé et sous rubrique	Projet soumis à examen au cas par cas	Projet
47. a) Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols	a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.	Défrichement de 1,0168 ha

Figure 1 : Tableau récapitulatif des rubriques « Evaluation Environnementale »
(Source : extrait art. R.122-2 du code de l'Environnement)

L'opération est soumise à la procédure d'examen au cas par cas, dans la mesure où le défrichement sera d'environ 1,0168 ha, soit 10 168 m².

II. Situation et contexte du site

1. Localisation du site sur le territoire communal

La maîtrise d'ouvrage projette la construction d'un bâtiment à usage de bureaux, d'activité et de stockage sur le lot n°25 du Parc Entreprises de la commune de Mios (33). L'emprise du projet est située à proximité Ouest de l'autoroute A63.

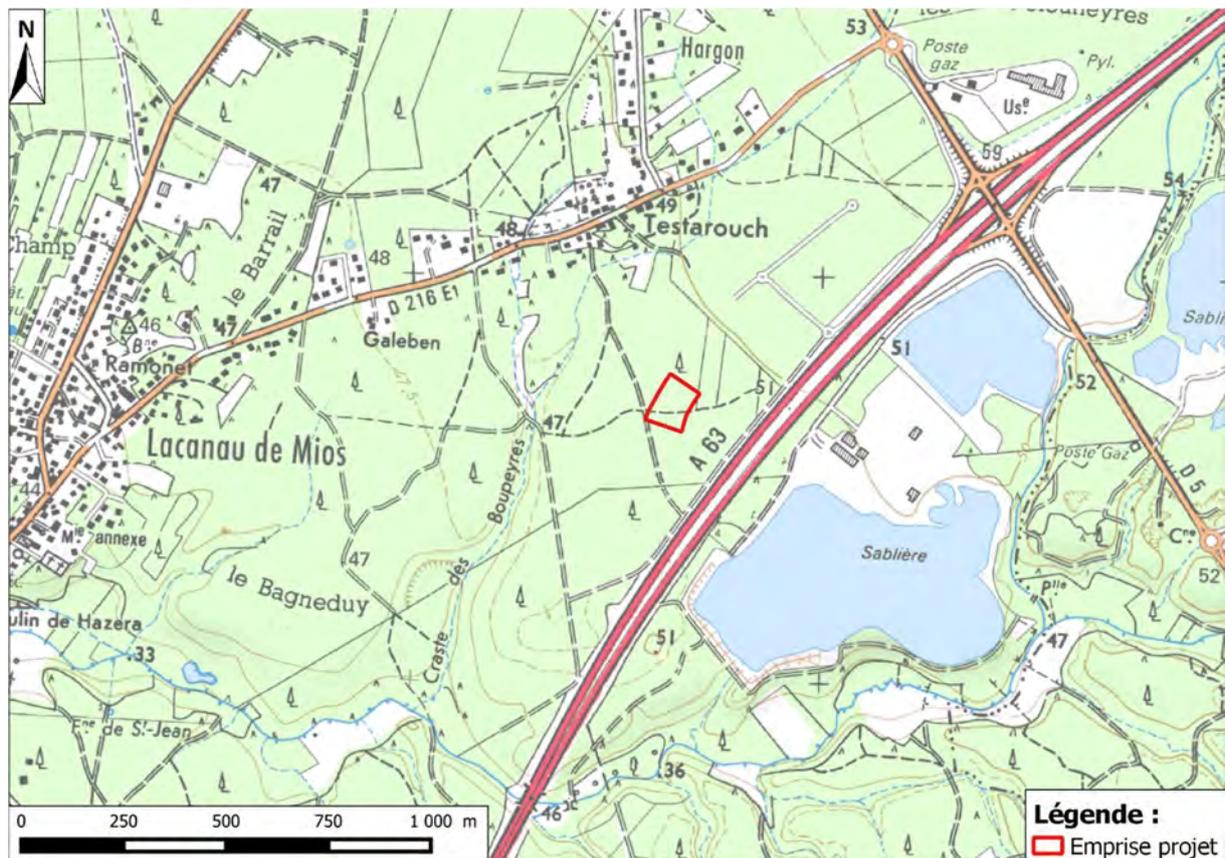
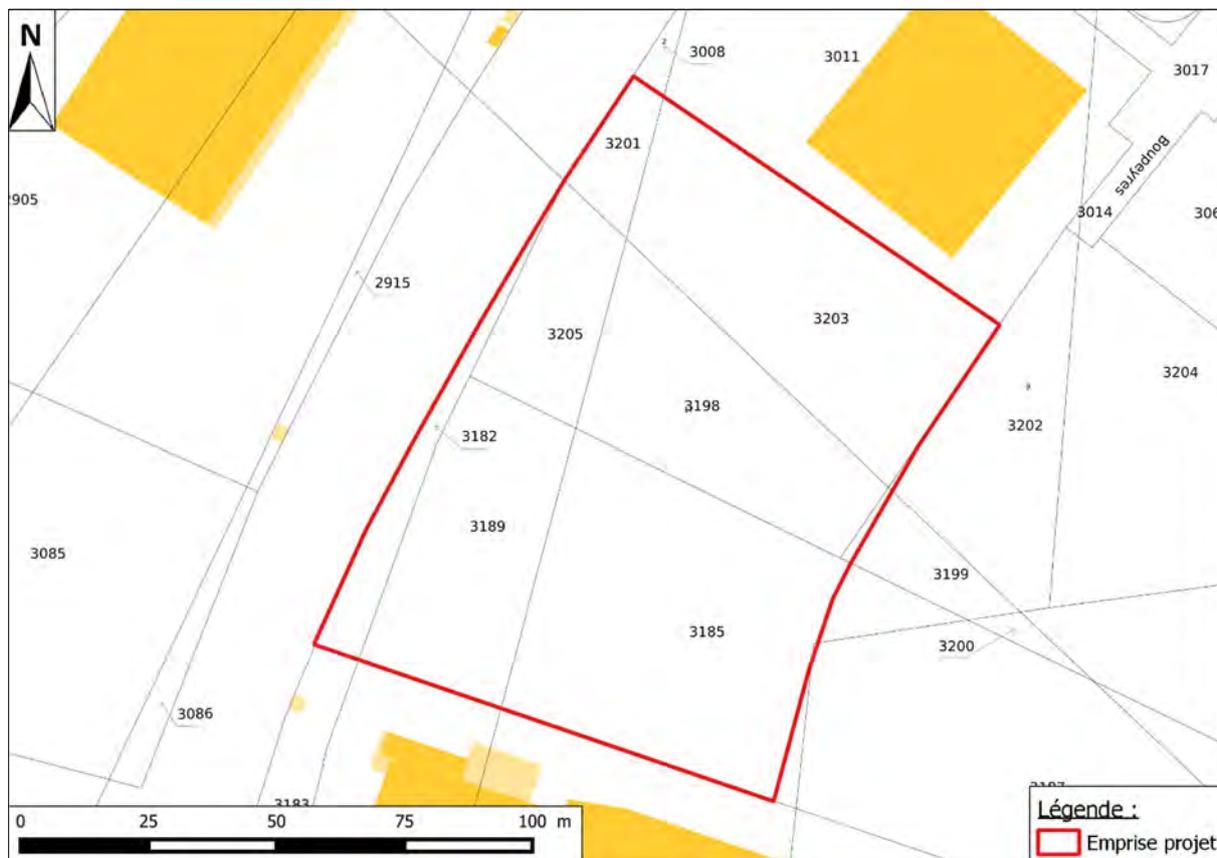


Figure 2 : Localisation du site sur fond de carte IGN (SCAN 25)

Les parcelles concernées par le projet sont référencées section OA n°3182, 3185p, 3189, 3198, 3199p, 3201, 3203, et 3205 de la commune de Mios. La surface de l'emprise du projet est de 10 168 m².



2. Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mios a été approuvé le 11 Février 2019.

L'emprise du projet se situe en zone UY, il s'agit d'une « zone urbaine à vocation d'activités économiques devant permettre de favoriser autant le développement du tissu économique existant que la diversification des activités présentes dans la zone. »



Figure 4 : Extrait du zonage du PLU de Mios
(Source : PLU de la commune ; réalisation CERAG)

III. Vue aérienne du site et de ses abords

L'emprise du projet est actuellement occupée par de la végétation arbustive. Elle se situe au sein d'une zone d'activités et jouxte :

- Au Nord, au Sud, des bâtiments professionnels ;
- A l'Ouest, la rue de Galeben
- A l'Est, une parcelle boisée et enherbée similaire à celle du présent projet.



IV. Caractéristiques générales du projet

Le programme de construction entraîne un défrichage d'une superficie de 10 168 m² d'espaces boisés et vise à créer des bureaux, un atelier de stockage et d'activités, une aire de stockage de matériel de travail. Cet ensemble aura une surface plancher de 1 249,50 m²

Les surfaces projetées sont les suivantes :

Type d'aménagement	Surface
Emprise au sol (construction)	1 138,30 m ²
Voiries, stationnements, aire de stockage	4 821,70 m ²
Espaces verts / libres	4 208 m ²

D'une manière générale, la préservation des plantations existantes sera privilégiée. Les espaces verts communs prendront la forme d'accotements végétalisés de voirie ainsi que d'une bande végétalisée en bordure des limites du terrain.



Figure 6 : Vue sommaire projet (Source : PC4 Notice architecturale)

Les bâtiments seront desservis par deux voies créées dans le cadre de l'opération et raccordées à la rue Galeben à l'Ouest.

Les voiries créées par le projet seront en boucle, assurant une aire de retournement afin de permettre aux engins du SDIS d'accéder au fond de la parcelle et de manœuvrer.

L'opération prévoit au total 80 places de stationnement réparties comme suit :

- 39 stationnements dont 2 PMR, pour les visiteurs et bureaux (parking de jour) ;
- 25 stationnements dont 2 PMR, pour l'atelier (parking de jour) ;
- 16 stationnements réservés aux véhicules de chantiers dont 1 poids lourds (parking de nuit).

L'opération nécessitera :

- L'abattage de 75 pins et la plantation de 75 arbres,
- La plantation d'arbres de haute tige pour 4 stationnements soit 21 arbres.

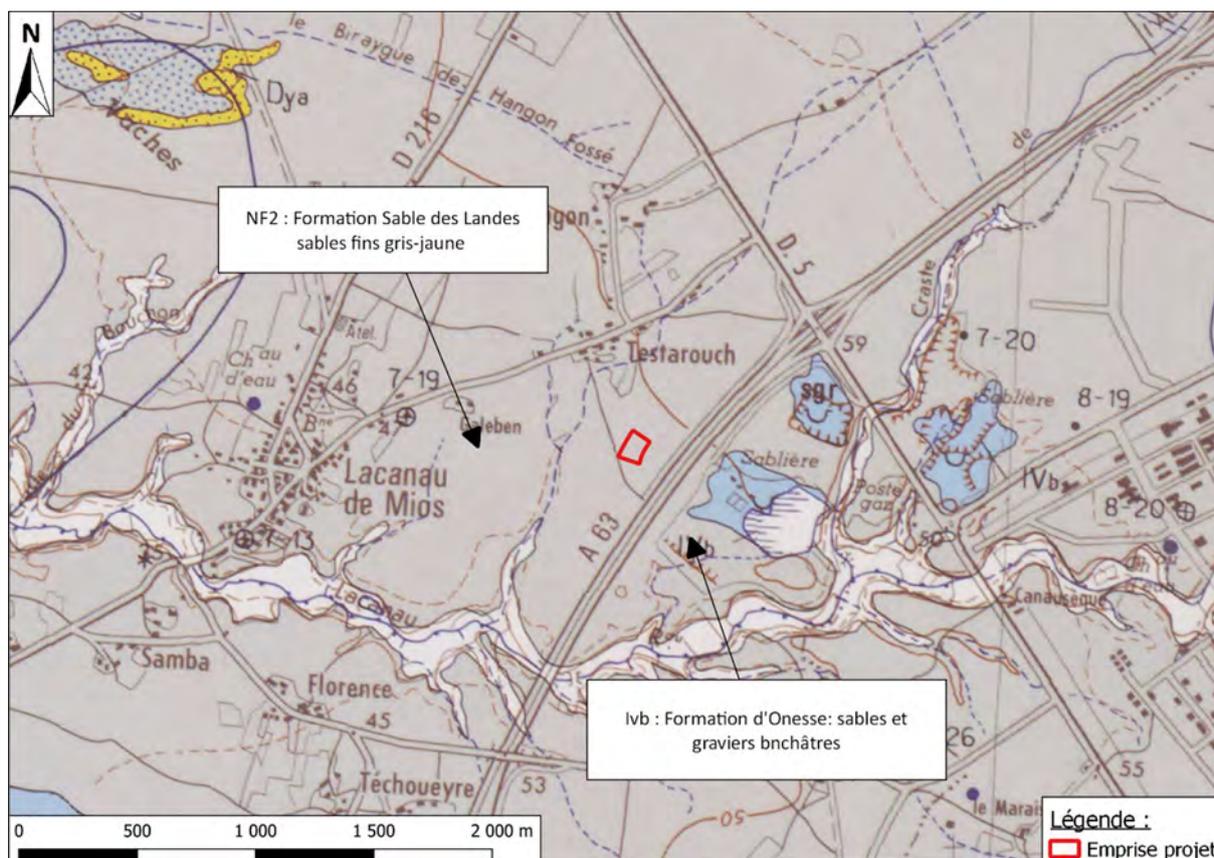
Par conséquent, 100 arbres seront plantés dans les espaces verts du projet. Les essences seront conformes à la charte du PNR des Landes et Gascogne (Pins, Marronniers, Chênes Verts...)

V. Contexte environnemental du site du projet

1. Caractérisation du milieu physique

a) Géologie

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France au 1/50 000 – feuille d'Audence n°826, cette partie du territoire de la commune de Mios est recouverte par la formation fluvio-éolienne du sable des Landes **NF2** : sables fins blanchâtres, fluviatiles (Pléistocène inférieur à supérieur).



b) Hydrographie

L'emprise du projet est implantée dans le bassin versant de « Le Lacanau » selon le SIE Adour-Garonne. Le cours d'eau « Crastre des Boupeyres », s'écoule à environ 230 m de l'emprise du projet et conflue avec le « Ruisseau de Lacanau », à environ 700 m au Sud, avant de rejoindre le Bassin d'Arcachon à l'Ouest.

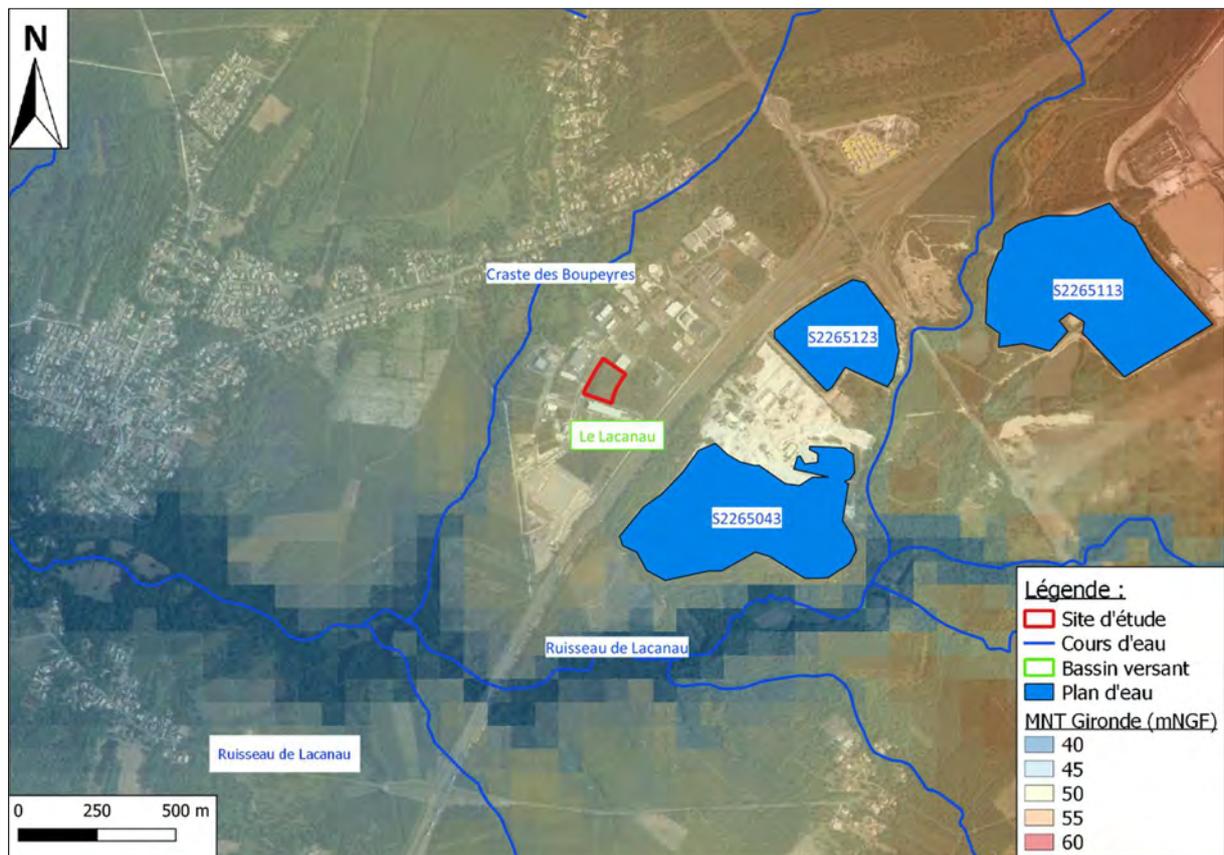


Figure 8 : Contexte hydrographique du secteur d'étude
(Source : Google Satellite - MNT Gironde– BD TOPAGE)

c) Prospections in situ

Les résultats des observations in situ sont présentés dans le tableau suivant :

Composante	Observations
Altimétrie du terrain	Terrain relativement plat, avec une altimétrie comprise entre +48,65 mNGF et +49,67 mNGF
Lithologie des matériaux superficiels	Matériaux de recouvrement sableux
Perméabilité	Matériaux dotés d'une bonne perméabilité avec un coefficient K compris entre $8,3 \cdot 10^{-5}$ m/s et $1,1 \cdot 10^{-4}$ m/s
Niveau piézométrique de la nappe	Le niveau piézométrique de la nappe a été observé, le 24 mars 2021 (période de Hautes Eaux), à une profondeur comprise entre 2,60 m/TN et 2,90 m/TN

2. Zones d'inventaires et de protection

La zone d'étude, objet du projet, n'est située dans l'emprise d'aucune zone d'inventaire ou de protection réglementaire. Néanmoins, des zonages existent dans un rayon de 2 km autour de l'emprise du projet :

Type de zone	Dénomination	Zonage intéressant le projet
Natura 2000 Directive Habitat	Vallées de la Grande et de la Petite Leyre – FR7200721	Non – distance de 930 m
ZNIEFF de type 2	Vallées de l'Eyre, de la Grande et de la Petite Leyre - 720001994	Non – distance de 460 m
PNR	Landes de Gascogne – FR8000018	Oui

a) NATURA 2000 – Directive Habitats



Figure 9 : Localisation du réseau Natura 2000 - Directive Habitats à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

b) ZNIEFF 2

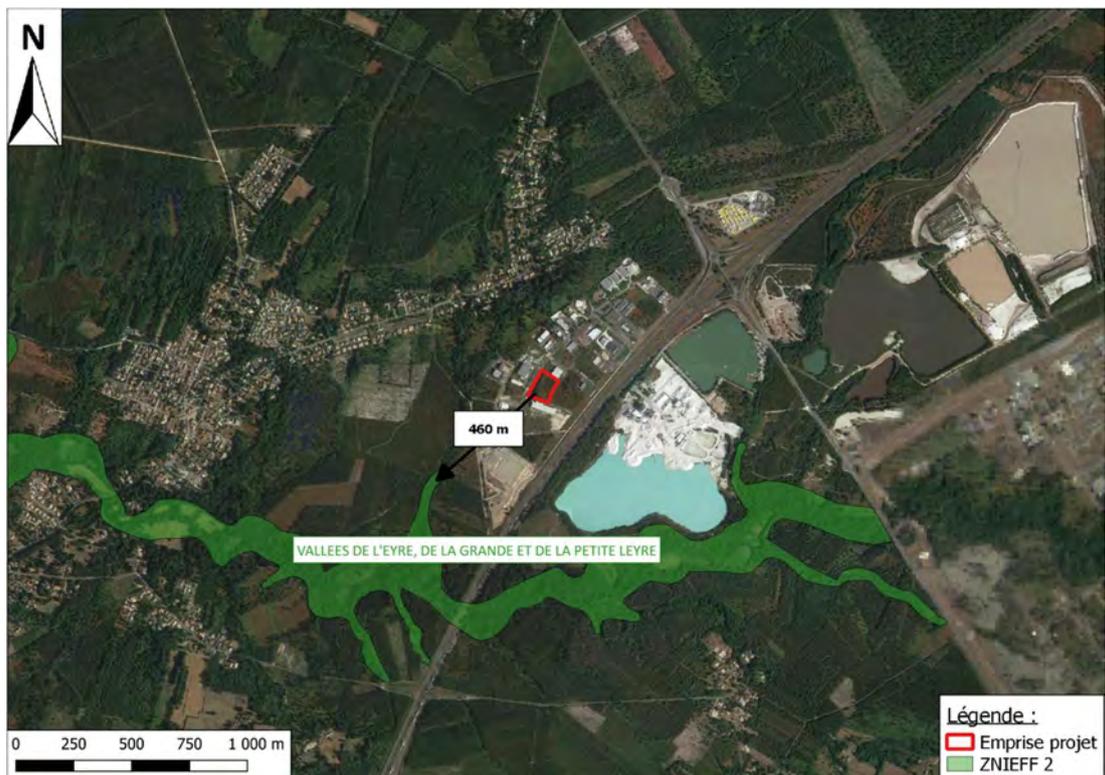


Figure 10 : Localisation des ZNIEFF 2 à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

c) Parc naturel régional (PNR)



Figure 11 : Localisation des PNR à proximité du projet
(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine)

3. Flore/habitats

Lors des inventaires de terrain, réalisés le 23 juillet 2021, un examen de la végétation a été réalisé. Au droit du site d'étude, six habitats sont présents :

- Futaie de pins maritimes sur lande à Callune et à Ajonc (CB : 42.81x31.23)
- Lande à Ajonc et Fougère aigle (CB : 31.85x31.86)
- Lande à Callune et à Ajonc (CB : 31.23)
- Lande à Fougère aigle (CB : 31.86)
- Pinède sur lande à Ajonc et Fougère aigle (CB : 42.81x31.23x31.86)
- Lande à Molinie (CB : 31.13)



Le recouvrement de chaque espèce est représenté par un coefficient d'abondance/dominance s'échelonnant de + à 5. La correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement est présentée ci-dessous :



Figure 13: Correspondance entre le coefficient et le taux de recouvrement

Les formations et les relevés de végétation sont présentés ci-dessous :

Landes à Callune et Ajonc		Futaie de pins maritimes sur landes à Callune et Ajonc		Landes à Molinie		Landes à fougère aigle		Pinède sur fougère aigle et Ajonc		Landes à Ajonc et fougère aigle	
31.23		42.81x31.23		31.13		31.86		42.81x31.23x31.86		31.85x31.86	
											
Espèces	Recouvrement	Espèces	Recouvrement	Espèces	Recouvrement	Espèces	Recouvrement	Espèces	Recouvrement	Espèces	Recouvrement
<i>Calluna vulgaris</i>	4	<i>Calluna vulgaris</i>	3	<i>Molinia caerulea</i>	4	<i>Ptéridium aquilinum</i>	5	<i>Pinus pinaster</i>	5	<i>Ulex europaeus</i>	5
<i>Ulex europaeus</i>	5	<i>Ulex europaeus</i>	5	<i>Ulex europaeus</i>	3	<i>Molinia caerulea</i>	1	<i>Ulex europaeus</i>	4	<i>Ptéridium aquilinum</i>	4
<i>Molinia caerulea</i>	2	<i>Molinia caerulea</i>	2	<i>Ptéridium aquilinum</i>	3	<i>Rubus fruticosus</i>	1	<i>Ptéridium aquilinum</i>	5	<i>Senecio vulgaris</i>	1
<i>Rubus fruticosus</i>	2	<i>Rubus fruticosus</i>	1	<i>Erica scoparia</i>	2	<i>Ulex europaeus</i>	+	<i>Frangula alnus</i>	1	<i>Oenanthe crocata</i>	1
<i>Ptéridium aquilinum</i>	2	<i>Pinus pinaster</i>	4	<i>Frangula alnus</i>	1			<i>Rubus fruticosus</i>	1	<i>Robinia pseudoacacia (EEE)</i>	1

<i>Halimium sp</i>	+			<i>Leontodon autumnalis</i>	+			<i>Molinia caerulea</i>	1	<i>Cytisus scoparius</i>	2
<i>Pinus pinaster</i>	1							<i>Quercus robur</i>	+	<i>Leontodon autumnalis</i>	+
										<i>Hypericum perforatum</i>	1
										<i>Molinia caerulea</i>	+
										<i>Calluna vulgaris</i>	1
										<i>Rubus fruticosus</i>	2
										<i>Malva sylvestris</i>	R
										<i>Silene vulgaris</i>	R
										<i>Paspalum dilatatum (EEE)</i>	+
										<i>Taraxacum officinale</i>	1

4. Zones humides

a) Cartographies existantes des zones humides (SIE AG, SAGE)

L'emprise du projet se situe en dehors des zones humides élémentaires cartographiées sur le bassin Adour-Garonne. Cependant, plusieurs zones humides sont identifiées à proximité :

- La zone humide élémentaire « Zones artificialisée, jardin, décharge, carrière », référencé 033GEREA0661 située à environ 300 m à l'Est ;
- La zone humide élémentaire « Boisement mixte de pine et chêne », référencé 033GEREA0691 située à environ 440m au Sud-Ouest.

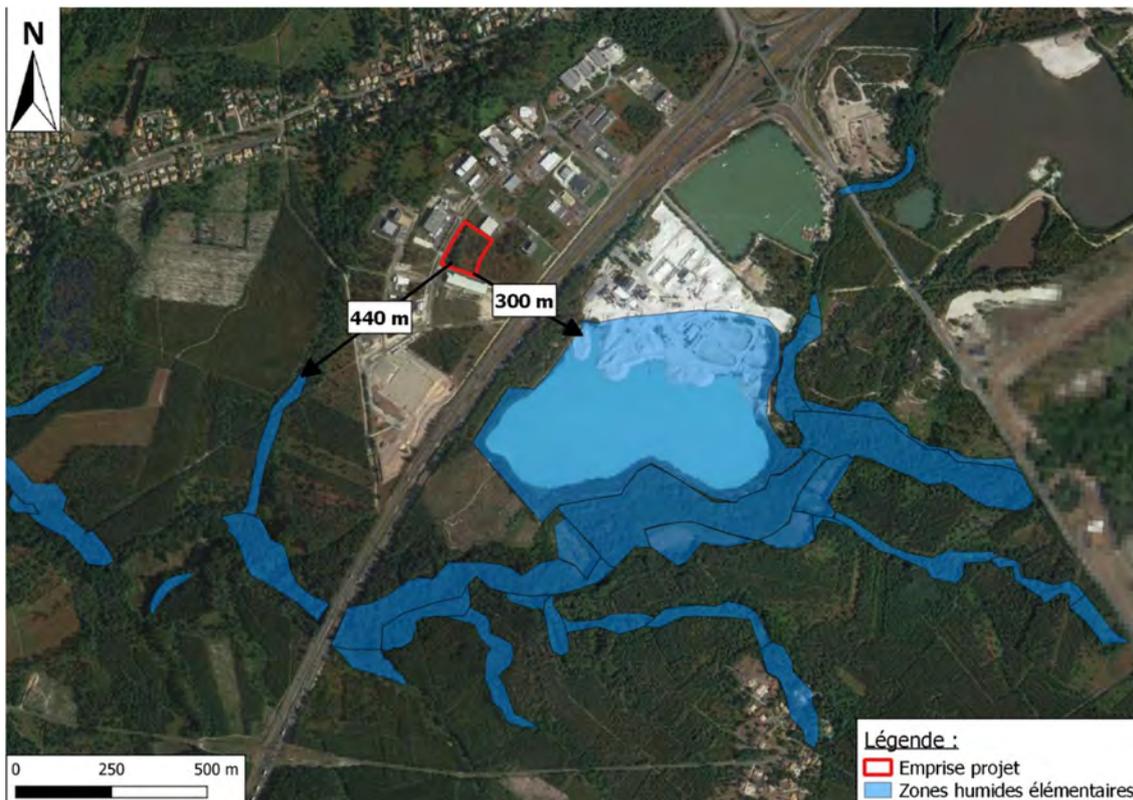


Figure 14 : Localisation des zones humides élémentaires à proximité du projet
(Source : Sig réseau zones humides ; Réalisation : CERAG)

b) Zones humides effectives

L'emprise du projet se situe en dehors des zones humides effectives cartographiées.

c) Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux

La commune de Mios appartient à trois périmètres de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux :

- SAGE « Etangs littoraux Born et Buch » ;
- SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés »
- SAGE « Nappes profondes de Gironde ».

L'emprise du projet ne fait pas partie des zones humides prioritaires répertoriées au niveau de ces SAGE.

d) Convention Ramsar

L'emprise du projet n'est pas située à proximité d'une zone humide d'importance internationale au titre de la Convention de RAMSAR.

e) Potentialité milieux humide

D'après le réseau partenarial des données sur les zones humides, l'emprise du projet se situe dans une zone où la probabilité de rencontrer une zone humide est assez forte en partie Sud.

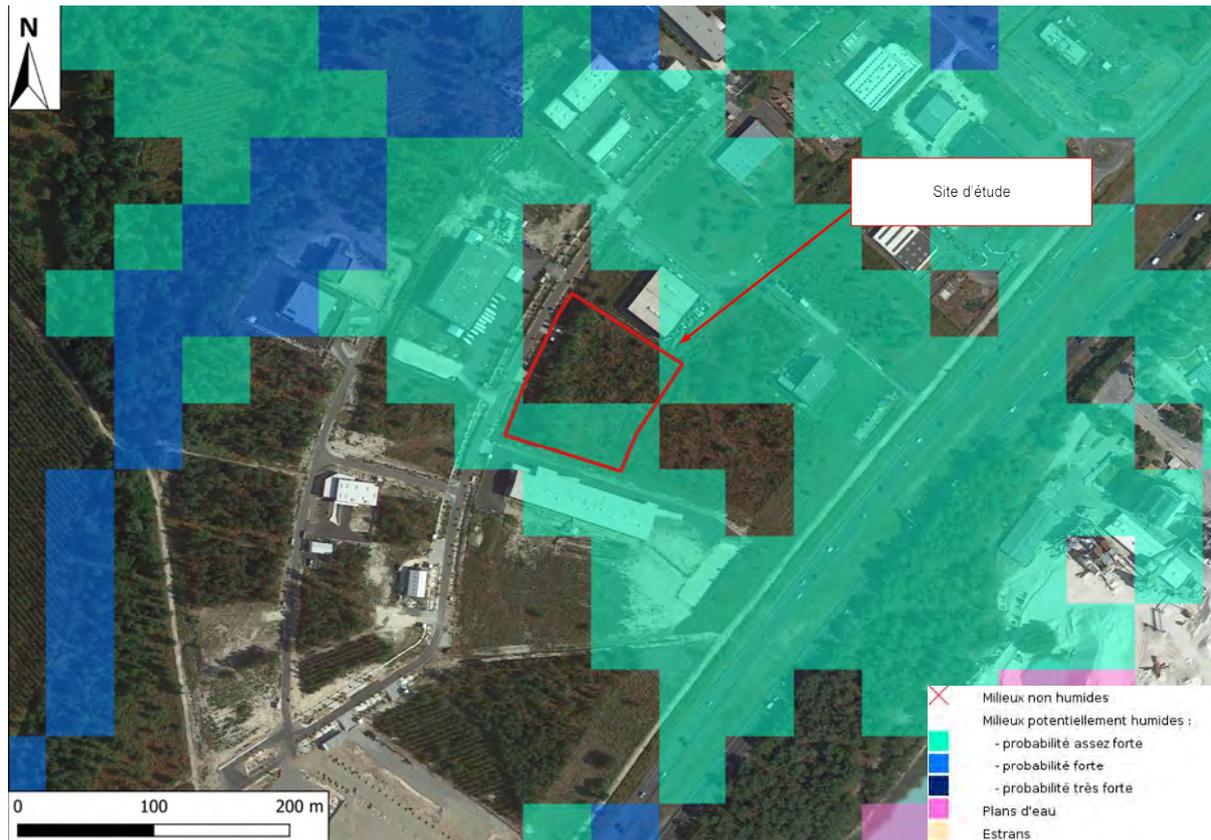


Figure 15 : Carte des milieux potentiellement humides
(Source : Réseau partenarial des données sur les zones humides)

f) *Expertise in situ*◆ *Critère végétation*

Lors de la campagne de végétation réalisée en juillet 2021, **un habitat caractéristique de zone humide a été identifiés**. Il s'agit de :

- La lande à *Molinia caerulea* (CB : 31.13)

La cartographie de la zone humide identifiée par le critère végétation est la suivante :



Figure 16 : Cartographie de la zone humide critère végétation
(Source : Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

Selon le critère végétation, **une zone humide d'une surface totale de 293 m² a été identifiée.**

◆ *Critère sol*

La campagne de sondages a consisté en l'exécution de 6 sondages à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,20m/TN*. Ces sondages de sol ont été implantés de façon à couvrir la globalité de l'emprise du projet dans le but de déterminer la présence de sols caractéristiques de zone humide.

*TN : Terrain Naturel le 23 juillet 2021, jours des investigations.

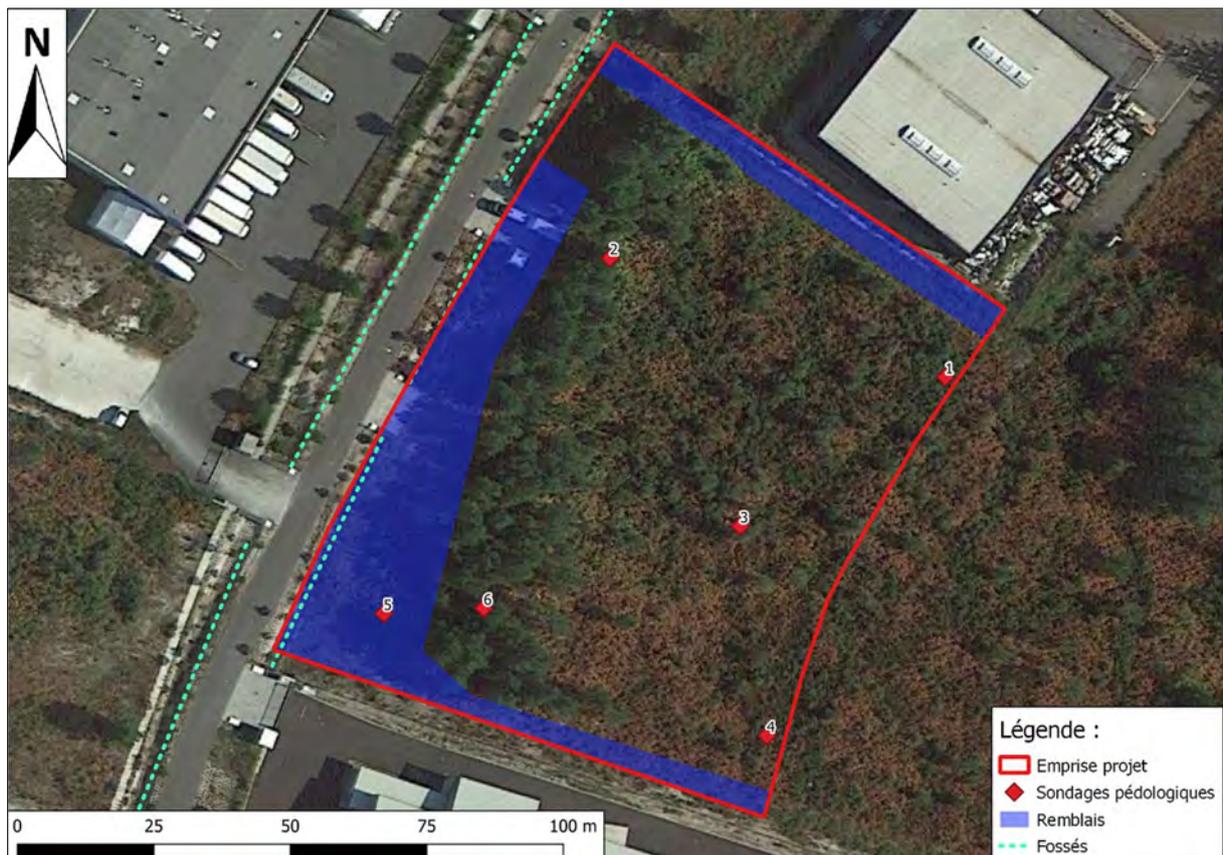


Figure 17: Plan de localisation des sondages
(Source : Google Satellite ; Réalisation : CERAG)

Les coupes pédologiques relevées au cours de la réalisation des sondages le 01 juillet 2021 sont exposées ci-après :



-  Nappe phréatique (NP)
-  Traces rouilles (TR)
-  Graviers Galets
-  Précipitations ferromanganiques

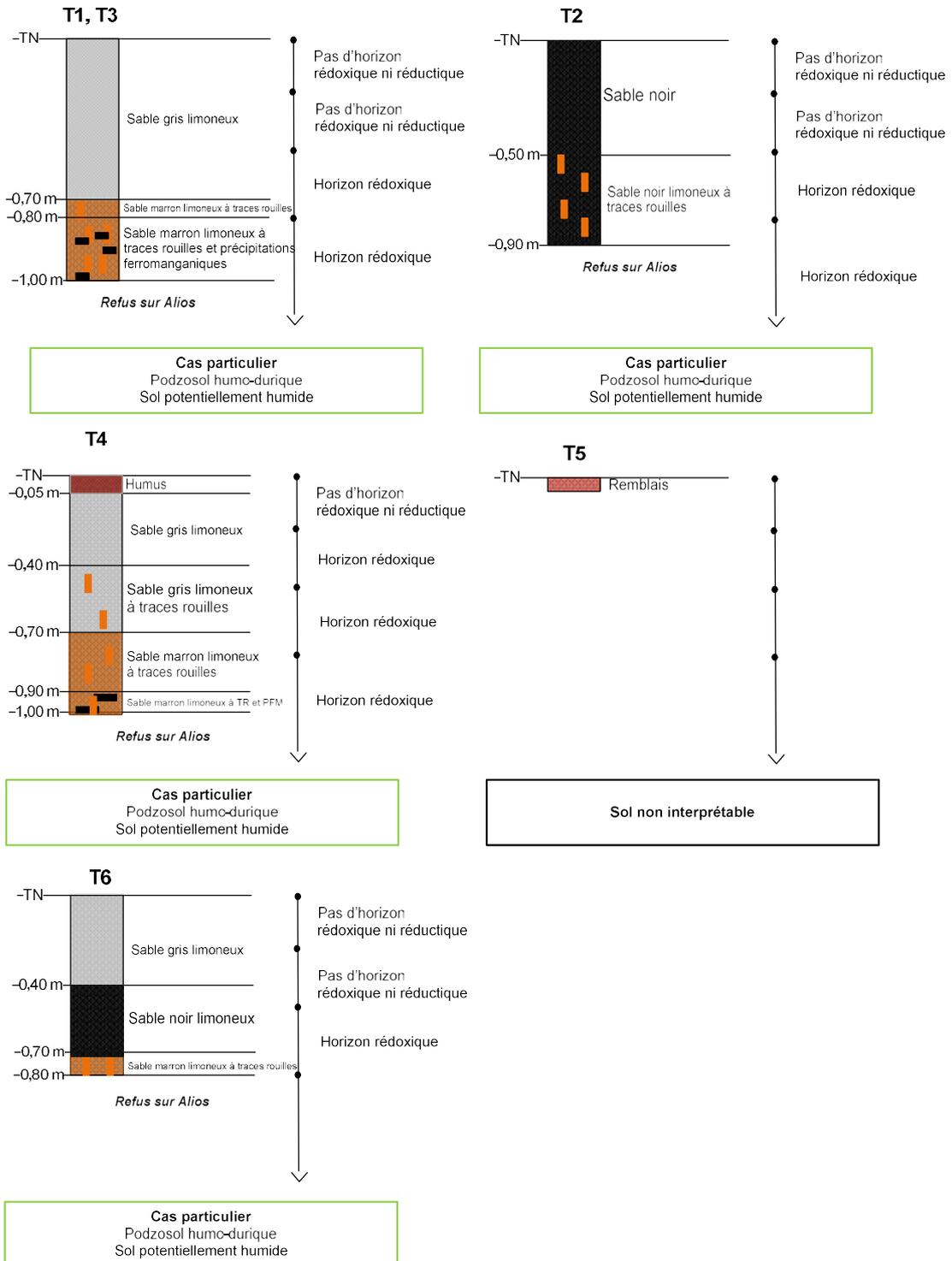


Figure 18 : Coupes pédologiques des sondages T1 à T6

D'un point de vue pédologique, les sondages réalisés mettent en évidence, au droit du site des **sols sableux hydromorphes et des podzols humo-duriques**, considérés comme potentiellement humides. En effet, ils font partie des cas particuliers des podzols humiques et humo-duriques pour lesquels les conditions hydrogéomorphologiques doivent être analysées.

Il convient d'apprécier les variations saisonnières de la nappe et la durée d'engorgement en eau afin d'apprécier la saturation plus ou moins prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres du sol.

Lors de la réalisation des investigations liées à l'étude géotechnique d'ALIOS INGENIERIE, en mars 2021 (période de hautes eaux) la nappe a été observée à 2,60 m de profondeur. Cette donnée permet de statuer sur le caractère non humide de ces sondages.

◆ *Synthèse*

Les prospections menées in situ en juillet 2021, par le bureau d'études CERAG pour le critère « sol » et le critère « végétation », font état, de **la présence d'une zone humide avérée de 260 m²**.

Cette délimitation répond à la définition des zones humides selon la loi du 26 juillet 2019, portant création de l'Office Français de la Biodiversité et restaurant les critères alternatifs relatifs à la caractérisation des zones humides selon la végétation et le sol.

5. Risques naturels

a) Risques littoraux

L'élaboration d'un plan de prévention du risque naturel d'inondation par submersion marine est prescrite sur le territoire de la commune de Mios, depuis le 10 novembre 2010.

Néanmoins, le projet se situe à environ 14 km du bassin d'Arcachon, il ne sera donc pas, *a priori*, pas concerné par ce risque.

b) Risque incendie

La commune de Mios n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF).

c) Risque retrait-gonflement des sols argileux

La commune n'est pas concernée par un Plan de prévention du risque retrait-gonflements des sols argileux et n'est pas exposée à ce risque.

d) Risque remontée de nappe

Au regard des crues, inondations, ruissellements, débordements, et remontées de nappe, le projet se situe dans une zone où la sensibilité est forte à très forte.

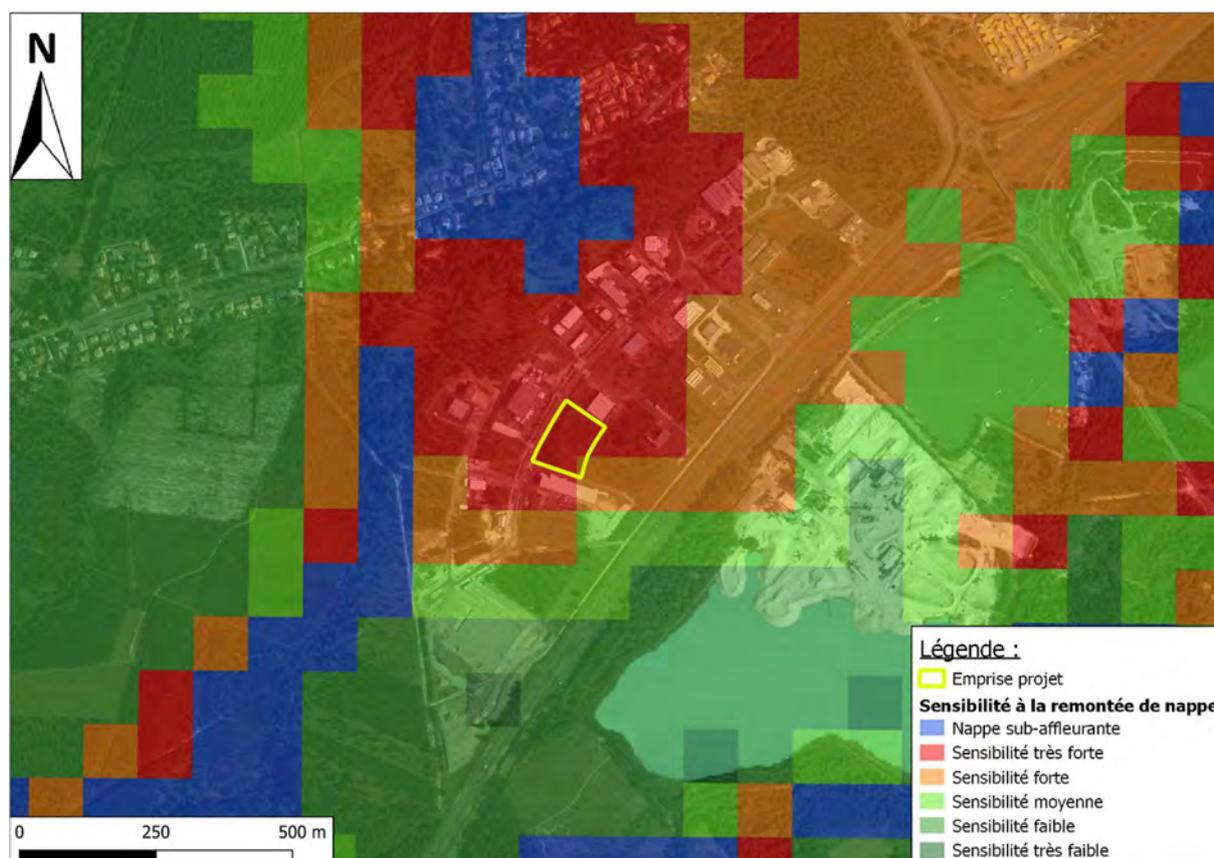


Figure 19 : Cartographie du risque de remontée de nappe
(Source : Géorisque ; Google Satellite 2018)

6. Risques technologiques

a) Les installations nucléaires et le transport des matières dangereuses

Selon le site Géorisques, il n'y a pas d'installation nucléaire dans un rayon de 20 km autour du site du projet. En revanche, deux canalisations de transport de matières dangereuses (gaz et hydrocarbures) sont recensées à proximité du site de projet

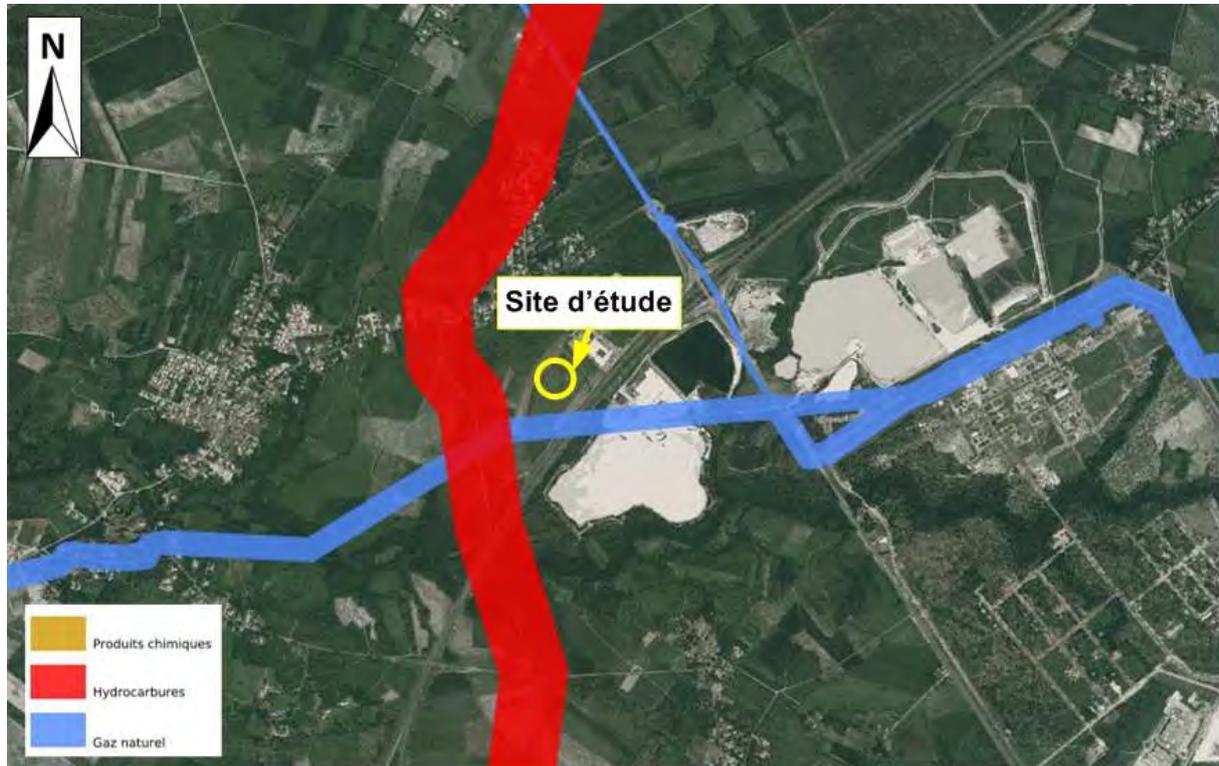


Figure 20 : Localisation des canalisations de transport de matières dangereuses (Source : Géorisques)

b) Sites pollués et anciens sites industriels

Selon le site Géorisques, la commune de Mios compte 16 sites pollués ou potentiellement pollués (BASOL) situés à plus de 4 km du projet.

La commune compte également 2 anciens sites industriels et activités de service (BASIAS) situés à plus de 4 km du projet.

c) ICPE

Selon le site Géorisques, la commune de Mios présente sur son territoire 13 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Quatre sites ICPE sont recensés dans un rayon de 1,5 km au site de projet.



Figure 21 : Localisation des sites ICPE à proximité du site de projet (Source : Géorisques)

d) Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

La commune de Mios n'est pas concernée par un PPRT.

VI. Impacts potentiels du projet et séquence éviter, réduire, compenser

Les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sont indiquées dans un encadré en fin de paragraphe.

1. Incidences sur le milieu physique et mesures associées

a) Impacts sur la géologie et la topographie

Le terrain du projet est globalement plat (entre +48,65 mNGF et +49,67 mNGF), le recours à un nivellement sera très limité.

Les déblais des travaux de terrassement seront réutilisés sur site selon les besoins et/ou sur un autre site de même fond géochimique. En dernier recours, ils seront reçus en décharge. Le principe privilégié est la revalorisation.

Par ailleurs, les engins utilisés pour la construction des bâtiments et pour le défrichage entraîneront un tassement du sol. Toutefois, cet impact sera limité dans le temps et dans l'espace.

Mesures associées :

- Réduction : Un itinéraire de cheminement en phase chantier sera mis en place.
- Réduction : Les installations de la zone de stockage des matériaux et des locaux de la base vie seront proportionnées aux besoins, de manière à limiter l'emprise du chantier et minimiser ainsi les impacts sur le sol et de possibles modifications de l'écoulement des eaux.

b) Impacts sur le contexte hydraulique

◆ Emission de polluant

D'une façon générale, les travaux peuvent perturber les milieux aquatiques (superficiels et souterrains) sous l'effet du décapage des sols, de leur érosion, des processus de fabrication réalisés in situ, du stockage et de la circulation des engins. Les risques potentiels concernent :

- La mise en suspension de particules fines du sol pouvant être responsables de colmatage du fond des cours d'eau et des habitats aquatiques. Le risque vis-à-vis des fossés autour de l'opération reste faible étant donné qu'aucun remaniement significatif des sols ne sera réalisé ;
- Les rejets des eaux de ressuyage des bétons frais ;
- Les rejets accidentels d'hydrocarbures liés à des incidents concernant les engins de chantier (collisions, rupture de flexibles, etc.). Les flux de polluants dégagés seraient toutefois peu importants ;
- Les opérations d'entretien des engins de chantier, de lavage des toupies béton.

Mesures associées :

- Réduction : L'entreprise devra présenter des garanties concernant la fiabilité des engins utilisés (respect des normes en vigueur, engins non fuyants) et l'organisation de la zone de chantier. Ces éléments seront précisés dans le cadre du Dossier de Consultation des Entreprises.

- **Réduction** : Ne pas stocker les matériaux à proximité du réseau hydrographique (en particulier vis-à-vis du lessivage de matières en suspension), ceux-ci étant préférentiellement disposés sur des aires spécifiques, imperméables, équipées de dispositifs de traitement des eaux pluviales.
- **Réduction** : Ne pas stationner les engins de chantier à proximité immédiate des zones sensibles.
- **Réduction** : L'approvisionnement, l'entretien et la réparation des engins pourra s'effectuer sur des aires étanches spécialement aménagées à l'écart, et dont les eaux de ruissellement seront recueillies puis traitées avant rejet dans le milieu naturel.
- **Réduction** : Des kits anti-pollution seront mis à disposition sur le site au niveau de la zone de stockage et de ravitaillement de carburant.
- **Réduction** : En cas de pollution avérée, les effluents et/ou les sols superficiels pollués seront pompés ou excavés et évacués vers un centre de traitement approprié.
- **Réduction** : À la fin des travaux, les aires de chantier seront remises en état.

◆ *Imperméabilisation*

Le terrain est à la fois boisé et en friche. La construction de la zone va être à l'origine de la création de surfaces imperméabilisées (toitures, voirie). Néanmoins, une partie des espaces naturels sera conservée et valorisée.

Les surfaces seront réparties de la manière suivante :

Type d'aménagement	Surface
Emprise au sol (construction)	1 138,30 m ²
Voiries, stationnements, aire de stockage	4 821,70 m ²
Espaces verts / libres	4 208 m ²

Cela entraîne la diminution des surfaces d'infiltration et l'augmentation des surfaces de ruissellement pour les eaux pluviales.

Mesures associées :

- **Réduction** : Conservation d'espaces verts et végétalisés.
- **Compensation** : Les eaux pluviales issues du ruissellement sur les surfaces imperméabilisées du projet seront collectées, stockées puis infiltrées dans le sol en place.
- **Compensation** : 1 arbre sera planté pour 4 places de stationnement créées et 75 arbres plantés du fait de l'abattage de 75 pins.

2. Incidences sur le milieu naturel et mesures associées

a) Impacts sur faune

Durant la phase travaux, le dérangement de la faune peut être particulièrement impactant (en particulier en phase de reproduction et/ou d'hivernation). Par conséquent, le choix des périodes de travaux constitue un élément clé pour limiter les effets du projet sur la faune.

Mesures associées :

- Réduction : Les travaux de défrichage seront réalisés en dehors des périodes sensibles, entre septembre et février.

b) Zones humides

Les prospections menées in situ en juillet 2021, par le bureau d'études CERAG pour le critère « sol » et le critère « végétation », font état, de la **présence d'une zone humide avérée de 293 m²**.

Mesures associées :

- Evitement : La zone humide sera conservée et évitée par le projet. Mise en défens en phases travaux et d'exploitation.

3. Incidences sur le milieu humain et mesures associées

a) Impacts sur le contexte socio-économique

◆ Dynamique du chantier

Un chantier de cette ampleur permet d'avoir une incidence positive sur le secteur économique puisqu'il permet de faire appel à différentes entreprises. Il est même possible de faire appel à des personnes en recherche d'emploi pour des missions précises.

A l'échelle de la commune et des communes avoisinantes, la durée du chantier aura un impact positif en termes de fréquentation des commerces notamment pour le secteur de la restauration et de l'hôtellerie.

◆ Création d'emploi

La création de bâtiments professionnels permettra de dynamiser les activités humaines de la commune. Le projet viendra créer de l'emploi sur la commune de Mios, dans une zone réservée à cet effet (Parc Entreprises de Mios).

b) Impacts sur le cadre de vie et la santé humaine

◆ Exposition aux bruits

L'exposition au bruit de la phase travaux des aménagements concerne plus particulièrement les riverains du projet. Pour une exposition journalière de 8 heures, on considère que l'ouïe est en danger à partir de 80 dB(A). Le niveau sonore à la source du passage des engins de travaux publics est estimé à environ 90 dBa à la source. A une distance de 500 m, le niveau sonore s'abaisse à 25 dBa (soit environ -0,13 dBa par mètre).

La population qui sera la plus exposée au bruit durant la phase travaux sera constituée par les salariés des entreprises environnantes.

Le niveau sonore des travaux pourrait donc être de l'ordre de 90dBa dans l'air au niveau des premières parcelles d'habitations. Toutefois, le niveau sonore à l'intérieur des bâtiments proche sera diminué de façon significative. Cet impact sera également temporaire.

Mesures associées :

- Réduction : Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie. Des panneaux de signalisation sur la chaussée seront également mis en place.
- Réduction : De manière générale, les horaires de chantier se limiteront aux journées et horaires habituels. Toute demande de dérogation devra faire l'objet d'une procédure spécifique d'approbation à déterminer en fonction de l'organisation et du suivi des chantiers mise en place par la Maîtrise d'Ouvrage.

◆ *Traitement des eaux usées*

Tous les bâtiments seront raccordés à un réseau eaux usées réalisé dans le cadre de l'opération et raccordé au réseau public existant.

Les eaux usées de l'opération seront acheminées vers la station d'épuration de Biganos, n°0533051V002. Elle collecte les effluents du territoire communal et a une capacité de 135 000 eq. Hab. Selon la fiche de synthèse du SIE AG, cette station fonctionne en 2018 à 81 % de sa capacité volumique et le rendement épuratoire est bon en général, supérieur ou égal à 87% pour les paramètres DBO5 DCO, MES et PT.

◆ *Gestion des déchets*

Les déchets dangereux et/ou qui ne peuvent être valorisés seront dirigés vers des centres de tri agréés. Ce type de déchets sera produit essentiellement durant la phase de chantier. Les déchets inertes issus de la phase travaux pourront être valorisés sur d'autres sites en tant que granulats (béton, briques, pierres...).

En phase d'exploitation, la collecte et le traitement des déchets sera gérés par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN).

4. Incidences sur le milieu paysager et mesures associées

Le terrain est occupé par un boisement. Le projet s'insère au sein du Parc Entreprises de Mios en cours d'aménagement.

Mesures associées :

- Réduction : Conservation de sujets d'arbres au niveau des espaces verts/libres.
- Réduction : Plantation d'arbustes et de 100 arbres d'essences locales dans les espaces verts communs et au niveau des stationnements.